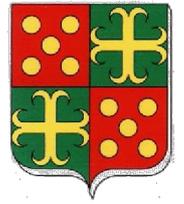


SAINT LAURENT

SUR OUST



Bulletin  
Municipal



*Festival du Cabaret à Domicile  
22, 23 & 24 mars 2013*



Juillet 2013

N° 60



# Le mot du Maire



**Bonjour à tous !**

L'été semble être enfin arrivé sur notre région. A l'heure où j'écris ces quelques lignes, il fait beau !!!! Profitons en, car c'est tellement rare qu'on oublie presque que ça peut arriver....

Plusieurs dossiers ont été mis en route depuis le dernier bulletin municipal de Janvier.



La commune a racheté cinq lots à la société Atlantimmo, propriétaire du lotissement "Le clos du glatinais". La société nous a également cédé pour l'euro symbolique la voirie et les espaces verts. Cette opération nous permet de mettre en vente les lots au prix de 22 € TTC le m<sup>2</sup> ce qui est assez compétitif pour notre secteur. Espérons que nous aurons rapidement des acquéreurs (un lot est déjà réservé). Faites le savoir autour de vous, c'est un lieu agréable et ceux qui y sont déjà, sont très contents d'être là...



Un autre dossier a également été concrétisé, c'est le rachat de la maison de "Gabriel Le Breton" par la commune. Nous allons la rénover pour en faire un lieu d'habitation ou autre.... La destination du lieu n'a pas encore été définie. Mais cette acquisition nous permet de garder dans le patrimoine communal ce bâtiment qui a un réel cachet pour les amateurs de vieilles pierres et qui se situe en plein centre de notre bourg.



Nous sommes également sur le point d'acquérir le terrain jouxtant la maison de "Félix Le Breton" pour en faire un lotissement de 3 lots. La maison sera la propriété de particuliers sur une parcelle de 1000 m carré de terrain.

Vous voyez que la commune ne reste pas sans projets d'autant que d'ici la fin de l'année, les trois maisons d'Armoric Habitat vont « sortir de terre » et occuper le terrain à côté de l'école.



Nous allons également entamer, à l'automne, la 3<sup>ème</sup> partie de l'aménagement de notre bourg (côté Sud) avec la reprise des eaux pluviales et la réfection de la chaussée.

Je ne m'étends pas sur les travaux habituels qui sont du ressort de la commune et que l'on a à cœur de mener à bien (garderie de l'école, cantine, fleurissement, réfection des chaussées, entretien des espaces verts et des accotements...). A cette occasion, je remercie Nina, Valérie et Géraldine qui font de leur mieux pour effectuer ces différentes tâches avec l'aide des services techniques de la CCVOL quand les travaux dépassent nos compétences.



Au niveau intercommunal, vous pouvez lire dans ce bulletin toutes les informations nécessaires et utiles. Il est à noter que le Conseil Communautaire a décidé la construction d'une piscine à Malestroit. Elle ne sera inaugurée qu'en 2016, mais elle va voir le jour et c'est bien pour notre territoire !!!



Comme tous les ans, je vous donne rendez vous pour  
le pique nique au canal le Dimanche 11 Août.

Vous trouverez des précisions sur l'animation de cette journée dans ce bulletin.

Encore un grand merci à tous ceux qui donnent de leur temps pour animer notre commune (conseillers municipaux, présidents et membres d'associations, bénévoles...).

Le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été et d'heureuses vacances.

Et surtout, gardez la santé !

Isabelle MICHEL





# La Page du Doyen

*Il y a un an, je demandais un peu plus de soleil et un peu moins de pluie...  
Et bien rien n'a changé, sinon que nous avons pris un an de plus, avec en  
supplément du vent qui ne nous apporte pas que de bonnes nouvelles !  
Ainsi pour nous aider un peu, voici quelques « morales » à essayer d'appliquer.*

**Communication :** Un homme entre dans la douche au moment où sa femme en sort, lorsque la sonnerie retentit à la porte de leur maison. La femme s'enroule dans une serviette de toilette et va ouvrir la porte d'entrée. C'est Laurent, le voisin de palier. Avant qu'elle n'ait pu dire un mot, il lui lance : "Je te donne 500 euros immédiatement si tu laisses tomber ta serviette".

Elle réfléchit à toute vitesse et décide de laisser choir la serviette. Il l'admire un bon moment, puis lui tend un billet de 500 euros. Un peu étonnée, mais contente de la petite fortune qu'elle vient de se faire en un clin d'œil, elle remonte dans la salle de bain.

Son mari, encore sous la douche, lui demande :

"C'était qui ?"

"C'était Laurent"

"Super, il t'a rendu les 500 euros qu'il me devait ?"

**Morale :** Si vous travaillez en équipe, partagez rapidement les informations concernant les dossiers communs, vous éviterez ainsi bien des malentendus désagréables.

**Hiérarchie :** Un commercial, une secrétaire, un DRH sortent du bureau à midi et marchent vers un petit restaurant lorsqu'ils trouvent, sur un banc, une vieille lampe à huile. Ils la frottent et un génie s'en échappe : "D'habitude, j'accorde trois souhaits, mais comme vous êtes trois, vous n'en aurez qu'un chacun".

La secrétaire bouscule les deux autres en gesticulant :

"A moi, à moi ! Je veux être sur une plage des Bahamas, en vacances perpétuelles, sans aucun des soucis qui pourraient m'empêcher de profiter de la vie".

Et pouf, elle disparaît.

Le commercial s'avance à son tour : "A moi, à moi ! Je veux siroter une pina colada sur une plage de Tahiti avec la femme de mes rêves".

Et pouf, il disparaît.

"C'est à toi " dit le génie en regardant le directeur du personnel.

"Je veux que ces deux cons soient de retour au bureau après la pause déjeuner ... "

**Morale :** En règle générale, laissez toujours les chefs s'exprimer en premier, et méfiez vous du DRH



**Gestion des affaires :** A la ferme, le cheval est malade. Le vétérinaire dit au paysan : "Je lui injecte un remède, si dans trois jours il n'est pas remis, il faudra l'abattre !".

Le cochon qui a tout entendu, dit au cheval :

"Lève toi !" Mais, le cheval est fatigué.

Le deuxième jour, le cochon dit : "Lève toi vite !"

Le troisième jour, le cochon dit : "Lève toi sinon ils vont t'abattre !"

Alors, dans un dernier effort, le cheval se lève. Heureux, le paysan dit : "Faut fêter ça ! Allez, on tue le cochon !"

**Morale :** Il faut toujours s'occuper des ses affaires et surtout... Fermer sa gueule !

**Blague du jour :** - Les patrons, dit le premier, c'est tous des salauds !

- Faut pas généraliser, répond l'autre. Par exemple, t'en as qui le vendredi te disent : ce soir, venez donc prendre un verre chez moi, on bavardera. Et puis, de fil en aiguille, ils te gardent à dîner, ensuite ils te paient un verre dans une boîte, et, pour finir, ils t'emmènent en week-end dans leur maison de campagne.

- Et tu connais un patron comme ça, toi ? lui demande son copain.

- Moi, non. Mais, ma femme, oui...



**Vive l'été, quand il va arriver !**

*Raymond Taïlly*



# Conseil Municipal

*Séance du 26 janvier 2013*

## Achat de 5 lots dans le lotissement "Le Clos du Glatinai"

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rachat de terrains sur le lotissement "Le Clos du Glatinai" à la s.a.r.l. ATLANTIMMO. Après concertation, Madame LOSSEC accepte la proposition de rachat par la commune au prix de 20 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider l'achat de 5 lots et d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2013 de la Commune et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette réalisation.

## Achat d'un terrain – Succession LE BRETON

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rachat d'une partie du terrain situé autour de la maison appartenant à la succession Gabriel LE BRETON et située rue du Savino. Madame le Maire a fait une proposition de rachat au prix de 6 € le m<sup>2</sup> mais les héritiers auraient souhaité un montant de 10,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à adresser une nouvelle proposition pour un montant de 8 € le m<sup>2</sup> et à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette réalisation en cas d'acceptation à ce tarif par la succession LE BRETON.

## Achat d'une maison – Succession LE BRETON

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rachat de la maison appartenant à la succession Gabriel LE BRETON et située rue Gréneuc à côté de l'espace "Monument aux Morts". Madame le Maire a fait une proposition de rachat au prix de 15 000 € mais les héritiers refusent ce montant, la maison ayant été estimée à 22 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à adresser une nouvelle proposition pour un montant de 18 000 € et à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette réalisation en cas d'acceptation à ce tarif par la succession LE BRETON.

## Opération "Multi sites" : Subvention

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 9 octobre 2012 et qui concernait la construction de 3 logements locatifs par Armorique Habitat. La commune s'est engagée à réaliser les travaux extérieurs et VRD. Afin d'être aidée pour ces travaux qui représentent un coût estimé à 87 000 € HT, la commune souhaite adresser une demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire dans le cadre du programme 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire et au titre de la DETR.

## Evolution du projet de base VTT

*Rappel* : Une base VTT est une organisation de l'offre de circuits VTT, de qualité, protégés juridiquement et bénéficiant d'une promotion spécifique.

Le Conseil communautaire du 25 mars 2010 a validé la prise en charge des frais de labellisation "fédération française de Cyclo Tourisme" pour la future base VTT située à Sérénit et sur l'ensemble du territoire de la CCVOL. Cependant, au vu de la difficulté de produire les 100 km de circuits nécessaires sur le territoire communautaire, il est proposé aux membres du Bureau communautaire une évolution du projet associant le territoire de "St Jean Communauté".

Le pays Touristique de l'ouest à Brocéliande propose de se positionner en tant que coordonnateur de la Base VTT des "Landes de Lanvaux" et propose aux partenaires du projet de signer une convention de fonctionnement.



Pour sa part, la CCVOL aurait à sa charge :

- Une partie de l'adhésion annuelle au label (777,50 € la première année puis 297,30 € les suivantes).
- Une partie des coûts de conception et d'impression d'un dépliant de promotion la première année (1 016,40 €).

La signature de cette convention nécessitera la validation de celle-ci par les conseillers municipaux de Sérent, Pleucadeuc et St Laurent sur Oust. La convention évoluera en même temps que le fonctionnement de la Base VTT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

### **Approbation du principe de constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de campagne de point à temps**

Les communes membres de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux doivent procéder à la passation d'un marché public pour la réalisation de campagne de point à temps sur les voies de leur territoire respectif.

L'article 8 du Code des Marchés Publics prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales d'avoir recours à la formule du groupement de commandes. Un tel groupement permet d'envisager un niveau de prestation satisfaisant en matière de prix de revient et de qualité technique et donc la réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation des travaux concernés.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 8,
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de St Laurent sur Oust d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation de marchés public de travaux séparés ayant pour objet la réalisation de campagne de point à temps sur les voiries communales pour les années de 2013 à 2015 suivant les besoins propres de chaque membre,
- Considérant que la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux, entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de campagne de point à temps sur les voiries communales sur une période de 3 ans.
- D'approuver la convention constituant le groupement de commande entre la commune de St Laurent sur Oust et la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux.
- De désigner un Élu titulaire et un Élu suppléant membre de la commission d'appel d'offres de la commune pour siéger au sein de la commission d'appel d'offre du groupement :
- Mr Jean De TORQUAT en tant que titulaire et Mme Isabelle MICHEL en tant que suppléant;
- D'autoriser le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

### **Voeu sur la réforme territoriale et la réunification de la Bretagne**

Le Conseil Municipal de St Laurent sur Oust,

1 – exprime son intérêt pour le débat créé autour de la perspective de recombinaison de certains territoires régionaux à l'occasion des réflexions sur la réforme territoriale ;

2 – considère que cette perspective répond bien au cas de la Bretagne, puisque le retour de la Loire-Atlantique dans sa région d'origine est une revendication toujours très forte, et que dans les enquêtes d'opinion réalisées ces dernières années, la grande majorité des habitants des cinq départements bretons exprime le souhait de cette réunification ;

3 – participe par l'adoption de cette délibération à une expression collective et solennelle, des conseils municipaux des cinq départements bretons en faveur de la Réunification administrative de la Bretagne ;

4 – appelle le Président de la République, le gouvernement et les parlementaires de toutes sensibilités politiques à prendre les initiatives nécessaires pour qu'à l'occasion du prochain débat parlementaire sur la réforme territoriale soient trouvées les solutions politiques, juridiques et administratives afin de permettre la réunification de la Bretagne ;

5 – invite parallèlement les élus régionaux, départementaux, communautaires et municipaux, les représentants consulaires et syndicaux, les responsables économiques et associatifs, les citoyens des actuelles régions Bretagne et Pays de la Loire, à échanger et à débattre, pour faciliter :

- d'une part, la réunification de la Bretagne avec ses cinq départements (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan) afin de lui donner tous les atouts nécessaires au sein de l'Union européenne, avec une identité et une visibilité plus grandes et un potentiel économique et social plus fort,



- et d'autre part, l'affirmation de nouvelles régions limitrophes qui devront être définies dans le cadre d'une large réflexion associant tous les acteurs concernés, afin que soient trouvés pour chaque territoire de nouveaux équilibres, une plus forte cohérence et de solides perspectives de développement économique, social et humain.

Dans l'intérêt des habitants et des acteurs économiques et sociaux du Nord-ouest, la nouvelle architecture régionale devra évidemment permettre, autant que nécessaire, la poursuite et le renforcement des actuelles coopérations interrégionales de proximité.

Séance du 3 avril 2013

### Achat d'un terrain – Succession LE BRETON

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 26 janvier 2013 et qui concernait le rachat d'une partie du terrain situé autour de la maison appartenant à la succession Gabriel LE BRETON. Le Conseil Municipal autorisait Madame le Maire à faire une proposition de rachat au prix de 8 € le m<sup>2</sup> mais après concertation avec les héritiers le prix serait porté à 9 €/m<sup>2</sup>. Les frais annexes (géomètre...) seront aussi à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte ce nouveau montant et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette réalisation.

### Demande de contrat d'association – Ecole Immaculée

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 20 mars 2012 et par laquelle la commune donnait un avis favorable à la demande de contrat d'association, ainsi que celle du 26 janvier 2013 annulant la précédente en la modifiant par la prise en compte des dépenses de fonctionnement (matériel) pour les **seuls élèves dont les parents sont domiciliés sur le territoire de la commune**. Or nous adhérons au Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire Public de Malestroit et par conséquent Madame le Maire n'a pas pouvoir décisionnaire en ce qui concerne l'école de St Laurent sur Oust.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide donc d'annuler ces délibérations et de demander au Président du SI GSP, seul compétent en la matière, de délibérer sur cette demande de contrat d'association.

### Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération

Madame le Maire explique aux conseillers que l'Agence Technique Sud-Est du Conseil Général a envoyé un projet de convention répartissant les rôles et responsabilités de chacun des intervenants pour l'entretien des routes départementales traversant notre agglomération et des ouvrages y afférents.

Après lecture du document et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer la convention.

### Création d'un Budget annexe "Lotissement"

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 26/01/2013 concernant l'achat de 5 terrains sur le lotissement "Le Clos du Glatinai" à la s.a.r.l. ATLANTIMMO. Afin de pouvoir réaliser cette opération, un budget annexe "Lotissement du Clos du Glatinai" doit être créé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de créer un budget annexe et pour ce faire d'en informer Mr David BIORET, Chef de Poste au Trésor Public de Malestroit afin que la Direction des Finances entreprenne les démarches nécessaires auprès de la Préfecture.

### Ets Maurice THEAUD ⇒ Balayage mécanisé

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le contrat de prestation de nettoyage urbain de la commune passé avec l'Entreprise Maurice THEAUD.

L'entreprise nous propose de renouveler ce contrat à compter du 1er mars 2013 pour 1 an et renouvelable deux fois. Le montant annuel serait de 476,15 € TTC pour 2 prestations de 2h50.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le contrat.

## EURO LOOK IMMOBILIER

Madame le Maire explique aux conseillers que, suite aux divers problèmes de location des logements sociaux de la commune, elle a demandé à l'agence "Euro Look Immobilier" leurs conditions afin de passer avec eux un contrat d'assistance à la gestion locative pour chaque appartement de la Résidence Guidecourt qui se libèrerait à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Le montant de leur prestation (recherche locataire, état des lieux, bail,...) s'élèverait à la somme de 175,00 €.

Après consultation de l'offre présentée par "Euro Look Immobilier" le et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à solliciter les services de cette agence.

## FARAGO Morbihan ⇒ Lutte contre les rongeurs

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs convenu avec Farago Morbihan (anciennement CIP 56) et signé le 12/11/2003. Comme il est noté à l'article 4 de ce contrat, Farago vient de nous faire parvenir un bon pour accord afin de reconduire une nouvelle intervention sur la commune en 2013. Le montant de leur prestation sera de 685,10 € TTC ;



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le bon pour accord proposé par Farago Morbihan pour l'année 2013.

Séance du 27 avril 2013

## Achat d'un terrain – Succession LE BRETON

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 3 avril 2013 et qui concernait le rachat d'une partie du terrain situé autour de la maison appartenant à la succession Gabriel LE BRETON. Le Conseil Municipal autorisait Madame le Maire à faire une proposition de rachat au prix de 9 €/m<sup>2</sup>, les frais annexes (géomètre...) étant à la charge de la Commune.

Suite à cette proposition, le prix d'achat du lot a été arrêté à la somme de 32 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte ce montant et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette réalisation.

## Répartition des sièges au conseil communautaire



Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2121-7, L.2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-29 ;  
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;  
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;  
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;  
Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 9-II-1° codifié à l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;  
Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération ;

Considérant que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, complétée par la loi relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération du 31 décembre 2012, a modifié les dispositions relatives à la composition des assemblées délibérantes des communautés de communes et d'agglomération ;

Considérant qu'à compter du renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des délégués des communes au sein de l'organe délibérant des communautés de communes et d'agglomération sont établis :

- Soit par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale. Cette répartition tient compte de la population de chaque commune. Le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application d'une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne ;
- Soit selon une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne arrêté au vu du tableau défini à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que dans les deux cas, chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;

Considérant que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a prévu qu'au plus tard six mois avant le 31 décembre de l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux, il est procédé à la détermination de la composition des organes délibérant selon les modalités fixées à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, ce qui implique que l'échéance pour la délibération des conseils municipaux des communes membres d'une communauté de communes ou d'agglomération est fixée au 30 juin 2013.

Considérant le vote du conseil communautaire lors de sa séance du 28 Mars 2013, validant à la majorité la répartition des sièges Communautaires comme suit :

- Chaque commune membre est représentée par 2 délégués titulaires
- Les communes qui ont une population supérieure à 2000 habitants et inférieure à 3000 habitants bénéficient d'un délégué supplémentaire
- Les communes qui ont une population supérieure ou égale à 3000 habitants bénéficient de 2 délégués supplémentaires

En application de cette répartition, le nombre de délégués par communes membres est le suivant :

Communes *	Nombre de délégués titulaires	Communes *	Nombre de délégués titulaires
Sérent	4	Pleucadeuc	2
Malestroit	3	Ruffiac	2
Bohal	2	Saint Abraham	2
Caro	2	Saint Congard	2
La Chapelle Caro	2	Saint Guyomard	2
Le Roc Saint André	2	Saint Laurent sur Oust	2
Lizio	2	Saint Marcel	2
Missiriac	2	Saint Nicolas du Tertre	2
<b>TOTAL</b>		<b>35</b>	

\* population au 1er janvier 2013 (source INSEE)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de valider la proposition de répartition des sièges entre les communes telle que présentée ci-dessus et précise que cette répartition sera effective à compter du renouvellement du prochain mandat en 2014.

### Séance du 1er juin 2013

#### Travaux de Voirie 2013

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux hydrauliques sur la voirie communale. Suite à cette consultation, passée dans le cadre des marchés publics de travaux - procédure adaptée, l'entreprise COLAS a été retenue pour un montant de 9 150,00 € HT soit 10 943,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement et effectuer les démarches nécessaires à cette opération.

#### Installation d'urinoirs Place du Four

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis fournis dans le cadre des travaux cités en objet.

- VIVA LE BOIS pour la fourniture d'une palissade abris WC : 657,30 € HT soit 786,14 € TTC.
- MAFART Distribution pour la fourniture d'urinoirs et divers matériel de plomberie : 518,19 € HT soit 619,76 € TTC.

A ces devis il faudra également rajouter l'intervention d'une mini-pelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les devis pour accord ainsi que la mini-pelle et effectuer toutes les démarches nécessaires à ces travaux.



## Subventions 2013

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2013 :

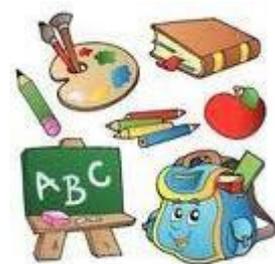
• Souvenir français	15,00 €
• A.D.A.P.E.I Redon	30,00 €
• Donneurs de Sang	30,00 €
• Eau & Rivières	30,00 €
• Eveil à la Musique	30,00 €
• FNATH	30,00 €
• GVA	30,00 €
• Plum'FM	30,00 €
• Pupilles des Sapeurs Pompiers	30,00 €
• Chambre de Métiers et Artisanat	50,00 €
• Banque Alimentaire	82,57 €
• Ragondins	192,00 €
• EDO	450,00 €
• O.G.E.C St Julien (4 x 35,00)	140,00 €
(participation 10%/élève du coût du voyage scolaire)	

## Subvention Ecole Immaculée 2013

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 2 juillet 2012 "Subvention Ecole Privée" qui fixait le montant de la participation de la commune à l'école privée de Saint Laurent sur Oust pour l'organisation de l'arbre de Noël. Elle propose de répartir sur le même modèle le montant de la subvention qui sera décidé pour cette année.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'accorder la subvention suivante au titre de l'année 2013 :

- **O.G.E.C St Laurent 70,00 x 29 élèves = 2 030,00 €**



## Cotisations 2013

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide de procéder au versement de diverses cotisations

• Association des Maires de France	109,22 €
• Banque Alimentaire	70,00 €
• Canaux de Bretagne	100,00 €
• CNAS	768,39 €
• FSL	38,20 €
• Pas à Pas	50,00 €
• A.D.M.R	371,00 €
• Association des St Laurent de France	138,00 €



### Compte Administratif 2012 "Commune"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		<b>136 039,99</b>	<b>24 338,46</b>		<b>24 338,46</b>	<b>136 039,99</b>
Opérations	225 213,39	284 061,22	51 346,95	76 795,21	276 560,34	360 856,43
Totaux	225 213,39	420 101,21	75 685,41	76 795,21	300 898,80	496 896,42
Résultats clôture		<b>194 887,82</b>		<b>1 109,80</b>		<b>195 997,62</b>
Restes à réaliser			1 000,00		<b>1 000,00</b>	
Résultats R à R						
Résultats définitifs		<b>194 887,82</b>				<b>194 997,62</b>

### Affectation du Résultat 2012 "Commune"

#### CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat budgétaire de l'exercice	+	<b>58 847,83</b>	Excédent : + / Déficit : -
Résultat antérieur reporté	+	<b>136 039,99</b>	" " "
Capacité d'autofinancement	+	<b>194 887,82</b>	" " "

#### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement réalisé	+	<b>25 448,26</b>	Excédent : + / Déficit :-
Résultat antérieur reporté	-	<b>24 338,46</b>	« « «
Solde 2012	+	<b>1 109,80</b>	
Résultat Restes à Réaliser	-	<b>1 000,00</b>	" " "
Besoin de financement			" " "

au financement de l'Investissement	+		titre recette budg. c/1068
en report à nouveau en Fonctionnement	+	<b>194 887,82</b>	c/002
en report à nouveau en Investissement	+	<b>1 109,80</b>	c/001

### Compte Administratif 2012 "Assainissement "

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		<b>13 701,46</b>	<b>6 463,47</b>		<b>6 463,47</b>	<b>13 701,46</b>
Opérations	16 550,09	44 857,42	21 693,40	14 141,13	38 243,49	58 998,55
Totaux	16 550,09	58 558,88	28 156,87	14 141,13	44 706,96	72 700,01
Résultats clôture		<b>42 008,79</b>	<b>14 015,74</b>			<b>27 993,05</b>
Restes à réaliser						
Résultats R à R						
Résultats définitifs		<b>42 008,79</b>				<b>27 993,05</b>

### Affectation du Résultat 2012 "Assainissement "

#### CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat budgétaire de l'exercice	+	<b>28 307,33</b>	Excédent : + / Déficit : -
Résultat antérieur reporté	+	<b>13 701,46</b>	" " "
Capacité d'autofinancement	+	<b>42 008,79</b>	" " "

#### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement réalisé	-	<b>7 552,27</b>	Excédent : + / Déficit :-
Résultat Restes à réaliser	-	<b>0,00</b>	" " "
Résultat antérieur reporté	-	<b>6 463,47</b>	" " "
Besoin de financement		<b>14 015,74</b>	" " "

au financement de l'Investissement		<b>14 015,74</b>	titre recette budg. c/1068
en report à nouveau en Fonctionnement	+	<b>27 993,05</b>	c/002
en report à nouveau en Investissement	-	<b>14 015,74</b>	c/001

### Budget Primitif " Commune " 2013

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	463 000,00	268 112,18	266 555,00	266 445,20	729 555,00	534 557,38
Restes à Réaliser			1 000,00		1 000,00	
Report		194 887,82		1 109,80		195 997,62
<b>TOTAUX</b>	<b>463 000,00</b>	<b>463 000,00</b>	<b>267 555,00</b>	<b>267 555,00</b>	<b>730 555,00</b>	<b>730 555,00</b>

### Budget Primitif " Assainissement " 2013

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	54 364,00	26 370,95	38 060,26	52 076,00	92 424,26	78 446,95
Restes à Réaliser						
Report		27 993,05	14 015,74		14 015,74	27 993,05
<b>TOTAUX</b>	<b>54 364,00</b>	<b>54 364,00</b>	<b>52 076,00</b>	<b>52 076,00</b>	<b>106 440,00</b>	<b>106 440,00</b>

### Budget Primitif " Lotissement " 2013

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	150 000,00	150 000,00
Restes à Réaliser						
Report						
<b>TOTAUX</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>





# Informations Municipales

## É T A T C I V I L



### Naissances



Evangeline, Karen BOUSSOT  
- *Clos des Chalands* - 15/02/2013

☎ ☎ ☎ ☎

Lowen, Benjamin, Hugo BEAUSSE  
- *Les Bruyères* - 23/02/2013

☎ ☎ ☎ ☎

Charlotte, Clémence DANY  
- *Evas* - 24/02/2013

☎ ☎ ☎ ☎

Romane BRULE  
- *Evas* - 04/03/2013



### Mariage



Sébastien GUIMENE  
&  
Anaïs DENIS  
06/04/2013

### Décès

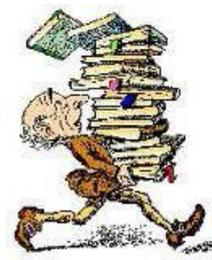


Laurentine, Marie Louise DENOUAL  
08/06/2013



# Bibliothèque

N'hésitez pas à venir emprunter des livres à la bibliothèque, c'est gratuit et ouvert à tous, petits et grands ... !



Si vous souhaitez un ouvrage précis ou bien des documents sur un sujet déterminé, nous pouvons adresser une demande auprès de la Médiathèque de Vannes, qui nous fera parvenir par l'intermédiaire d'une navette, le ou les livres réclamés s'ils en ont, bien sûr, la possibilité.



La lecture est une bonne gymnastique cérébrale !



Nous vous rappelons que la commune possède à présent un site internet :



<http://saintlaurentsuroust.fr/>

N'hésitez pas à le consulter, à nous donner des informations qui pourraient y trouver leurs places et nous aider ainsi à l'actualiser ou des suggestions pour l'améliorer.



Un grand merci à nos 3 piégeurs de ragondins, Mickaël Gislais, Daniel Le Masle et Jeannot Sevestre.



## "A dimanche au Canal"

Comme tous les ans, la commune participe à l'animation de "A dimanche au Canal", le Dimanche 11 août 2013.

L'apéritif est offert par la commune à partir de 12h00, près de la passerelle, puis chacun amène son pique nique.

L'animation de ce pique nique sera faite par Julien Gorodio, conteur né en 1479, colporteur de metieu, avec son âne imaginaire. (Bogue d'Or en 2009 et 2011)



# Vendredi 6 septembre

A la salle du Gîte Les Laurentides

Projection gratuite du film à 20h30



*"J'demande pas la lune, juste quelques étoiles"*

de Robert Coudray (le Poète Ferrailleur de Lizio).



L'histoire du film : « C'était le plus grand rêveur que je n'ai jamais connu. Mais, sa vie comme ça, il ne l'avait jamais rêvée... ».

Fred est un ancien ingénieur dégringolé dans la galère des rues. En quête de sens, il va quitter ses compagnons de squat pour retrouver une maison héritée de son grand père en Bretagne. Son héritage n'est qu'un tas de ruine. Nouveau Robinson, Fred va reconstruire sa vie, renouer des liens et créer un univers étonnant en partant de rien, ou presque. Mais le passé qu'il essaie de fuir le rattrape de manière inattendue... Fred a pourtant les clés du bonheur entre ses mains.



**Des vacances utiles en Brocéliande !  
Chantier de bénévoles pour les 15/17 ans  
sur les espaces naturels sensibles du  
Morbihan  
Du dimanche 18 au vendredi 30 août 2013**



Avec le soutien du conseil général du Morbihan, le CPIE Forêt de Brocéliande propose, aux jeunes de 15 à 17 ans, 2 semaines de vacances utiles ! Entre forêt et étang, à la découverte du territoire, de nombreuses activités de loisir et des temps d'actions de gestion du milieu naturel ou d'aménagement de sites pour l'observation de la faune. Au programme chaque jour : chantier le matin et découverte / loisir l'après-midi. Inscrivez-vous vite, il n'y a que 12 places !

Lieux : ENS des Baux de Caulnes (Loyat – Lac au Duc) et ENS du Jardin aux Moines (Néant-sur-Yvel)

Dates : du dimanche 18 août 16h30 au vendredi 30 août 17h

Tarif : 180 euros en pension complète.

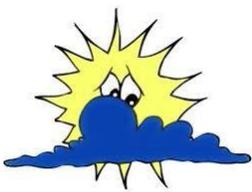
Renseignements et inscriptions : Régis SUPPER 02 97 22 74 62

ou [environnement-cpie@wanadoo.fr](mailto:environnement-cpie@wanadoo.fr)

CPIE Forêt de Brocéliande - Suzanne KUANG- Chargée de projets

Le Pâtis Vert - 56430 CONCORET

Tel : 02 97 22 74 62 - Fax : 02 97 22 90 24 - Site : <http://www.cpie-broceliande.fr>



# Les Amis Laurentins



Amis Laurentins, à la veille de l'été qui s'annonce, les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances !

Le club poursuit ses activités habituelles et se réunit le dernier mardi de chaque mois à partir de 14 heures salle polyvalente autour de différents jeux de société.



- L'assemblée générale du 29 janvier a réuni la majorité des adhérents autour de la galette des rois.

- Le 23 février, le concours de belote a remporté un vif succès, 28 équipes se sont donné la réplique dans une ambiance conviviale, et chacun est reparti avec un lot.



## Prenez note de nos prochaines animations :



- Samedi 26 octobre, concours de belote.



- Samedi 7 décembre repas de fin d'année.

En raison d'une faible présence des adhérents pendant la période d'été, il n'y aura pas de réunion en août. Merci pour votre compréhension.



Merci pour votre fidélité, merci à tous les bénévoles qui s'investissent sans compter pour la pérennité de l'association.

En attendant de vous retrouver à la rentrée le 24 septembre, je vous souhaite un repos bien mérité auprès de tous ceux qui vous sont chers.

## Quelques sages conseils pour vieillir sereinement :

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son cœur,  
Sans remord, sans regret, sans regarder l'heure,  
Aller de l'avant, arrêter d'avoir peur,  
Car, à chaque âge, se rattache un bonheur.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son corps,  
Le garder sain en dedans, beau en dehors,  
Ne jamais abdiquer devant un effort,  
L'âge n'a rien à voir avec la mort.

Vieillir en beauté, c'est donner un coup de pouce,  
A ceux qui se sentent perdus dans la brousse,  
Qui ne croient plus que la vie peut être douce  
Et qu'il y a toujours quelqu'un à la rescousse.

Vieillir en beauté, c'est vieillir positivement.  
Ne pas pleurer sur ses souvenirs d'antan,  
Etre fier d'avoir les cheveux blancs,  
Car, pour être heureux, on a encore le temps.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec amour,  
Savoir donner sans rien attendre en retour,  
Car, où que l'on soit, à l'aube du jour,  
Il y a quelqu'un à qui dire bonjour.

Vieillir en beauté, c'est vieillir avec espoir,  
Etre content de soi en se couchant le soir,  
Et lorsque viendra le point de non-recevoir,  
Se dire qu'au fond, ce n'est qu'un au revoir.



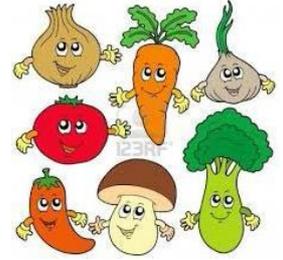
Le Président  
Alain Vidy





## Le fil rouge : la main verte !

Les élèves ont travaillé tout au long de l'année sur le thème du jardin.



D'abord, en Février, lors du carnaval où petits et grands légumes ont pu défiler dans les rues de St Congard. Ils ont embelli la cour de plantations diverses telles que des radis, que les petits gourmands se sont empressés de manger !



Les GS ont pu bénéficier de 4 séances avec des bénévoles de la Ludothèque de Malestroit. Ils ont découvert de nouveaux jeux de société.



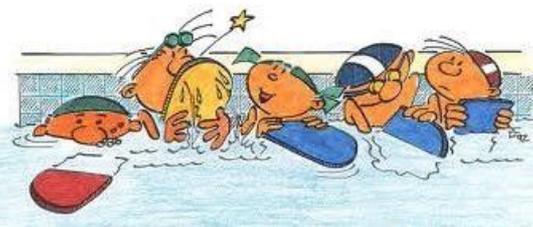
Cette année, les bénéfices de l'opération « Bol de riz », renouvelé à l'occasion du vendredi Saint, ont été versés à l'Association des paralysés de France. Des bénévoles de l'Association sont intervenus auprès des enfants pour les sensibiliser aux difficultés quotidiennes qu'ont les personnes à mobilité réduite (portes trop étroites, trottoirs encombrés par les voitures, marches...).



Tous les élèves de l'école ont pu assister à deux séances de cinéma à Malestroit.

Puis début Juin, les CE CM sont partis à l'Île Tudy près de Quimper pour une classe d'art, toujours sur le thème du jardin. Les CE ont pu faire des empreintes de légumes et de fruits dans l'argile afin de créer un moulage en plâtre, les CM eux ont travaillé la soudure. Ils ont exploré les coins et recoins de leur jardin imaginaire afin de créer des productions originales. Tous sont repartis avec un pincement au cœur de laisser derrière eux un si beau paysage !

Les travaux seront exposés lors de la kermesse de l'école du samedi 6 juillet prochain qui se tiendra pour la première fois dans la cour de l'école.



Entre temps, le cycle piscine a débuté le 6 avril. Les enfants de l'école, de la GS au CP ont pu assister à 7 séances à la piscine de Ploërmel.



Le 7 Juin, les élèves de GS CP ont pu aller voir les poulains qui sont nés chez les Défontaine.

Chacun a pu monter sur D'Artagnan.

Le 10 Juin, les CE1 CE2 ont participé pour la 3<sup>ème</sup> fois, au rassemblement « chorale » à la Direction de l'Enseignement Catholique d'Arradon. Ils y ont interprété 5 chants qu'ils seront ravis de vous chanter lors de la Kermesse.



Le 13 Juin, le père Marivin, prêtre en charge de la pastorale à la DDEC, est venu à l'école bénir la croix rapportée de son pèlerinage en Israël. Les enfants avaient préparé des questions sur son voyage.



Le 14 juin, les GS CP ainsi que les maternelles de l'école Saint Joseph de Saint Congard sont partis aux Jardins de Brocéliande à Bréal sous Montfort. Pieds nus, ils ont pu explorer des dizaines de textures différentes, grimper aux cordes.

Une journée riche en émotion et en sensation !



Durant les deux dernières semaines, les enfants vont pouvoir « jardiner » sur un mur de l'école.

Des parents d'élèves ont repeint le mur, les enfants ont imaginé des fleurs, ils vont les peindre afin d'amener le jardin dans la cour !



Le 2 juillet, les enfants de l'école participeront à la journée sportive à Pleucadeuc afin de découvrir des jeux collectifs, de partager un bon moment avec tous les enfants de cycle 2 du réseau de Malestroit (16 écoles).



***Nous vous rappelons l'adresse du site de l'école pour suivre nos activités tout au long de l'année:***

**<http://ecoles-stcongard-stlaurent.fr>**





# Association Vivre à St Laurent



Événement incontournable et temps fort de la vie locale, le 18<sup>ème</sup> festival du Cabaret à Domicile a connu un succès mitigé ces 22, 23 & 24 mars 2013.

Commencée par un bon crû avec la qualité et le nombre de participants aux sélections Kan Ar Bobl, la soirée du samedi, qui aurait du être le temps fort de festival, n'a pas connu le succès escompté. La qualité et l'implication des groupes de fest noz avaient bien démarré la fête mais l'arrivée tardive des musiciens de Red Cardell nous a contraint à une programmation tardive qui a déçu le public et plombé l'ambiance.

Fort heureusement, la journée du dimanche, avec une météo printanière, a permis de regonfler le moral des troupes.

La qualité et la diversité musicale ont séduit le public et les animations de rue avec les jeux bretons et l'inclassable Roger Pigel de TVilaine.com ont enchanté petits en grands.

Quelle surprise et quel plaisir pour ceux qui découvrent le festival comme pour les inconditionnels d'apprécier une voix envoûtante accompagnée à la harpe ou des duos, trios virtuoses au détour d'une cuisine ou au coin d'une cheminée.

Encore un grand merci à celles et ceux qui ouvrent leur porte aux musiciens et au public car sans vous le festival n'a plus lieu d'être.



Un grand merci aux nombreux bénévoles disponibles pour ce festival qui demeure à l'échelle de notre petite commune un rendez-vous majeur dans l'agenda culturel breton comme en témoignent les financements publics obtenus et son attrait indéniable auprès des artistes qui nous sollicitent.

Merci aux membres du bureau, où nous accueillons avec plaisir de nouveaux venus, de leur implication et de leur sens de l'organisation qui contribuent fortement à la réussite de cette belle fête musicale et conviviale.

***Prenez date : Rendez-vous le dernier week-end de mars 2014 pour la 19<sup>ème</sup> édition du festival du Cabaret à Domicile !***

**A.V.S.L. - BILAN FINANCIER DU FESTIVAL 2013**

DEPENSES	Détail	Global	RECETTES	Détail	Global	Solde
Sono + Musiciens et Charges GUSO du Samedi	15056,00	16350,00	ENTREES : Samedi ( 600)	4824,00	13439,00	-2911,00
Sono + Musiciens et Charges GUSO du Dimanche			ENTREES : Dimanche (1000)	8015,00		
Hbgt musiciens(gîte + amis nature + Mme GRU)	694,00		Participation bar "le TONO"	<b>600,00</b>		
Provisions frais SACEM	<b>600,00</b>					
BOISSONS : Factures Barre	3445,50	3549,95	BUVETTE : Samedi (tickets compris)	3684,20	5814,30	2264,35
BOISSONS : Ripopée (hors vin blanc)	104,45		BUVETTE : Dimanche	2130,10		
REPAS : Factures Super U Carentoir + divers	1389,37	1739,37	RESTAURATION Dimanche(160 offerts)		1545,00	-194,37
vins DE TORQUAT(238) + pain St Congard(112)	350,00		REPAS Dim midi (128 repas vendus)	1545,00		
Restauration rapide : Facture GUIHARD+METRO	936,27	2130,32	galettes et autres : Samedi	953,00	2809,10	678,78
Galettes + pain + super U + estimation frites 340	864,00		galettes et autres : Dimanche	1575,10		
Gaz et achats poêles	243,42		vente chez Elise	0,00		
Café-gâteaux	86,63			281,00		
PAIN cuit au four à bois: Remerciements pour les CABARETS	100,00	100,00	PAIN cuit au four à bois:	631,00	631,00	531,00
SPONSORS : encart LES INFOS	140,00	140,00	RANDONNEE chantée (98)	196,00	196,00	
AFFICHES et Prospectus : Imprimerie	520,00	520,00	Participation sponsors	1150,00	1150,00	630,00
LOGISTIQUE : chapiteaux, tables, matériel (?)	1996,94	1996,94	Subvention Conseil Régional		1500,00	
Bracelets et tours de cou	2071,00	2071,00	Subvention Conseil Général		2500,00	
DIVERS : timbres et imprimerie	440,13	440,13	Subvention Crédit Agricole			
ASSURANCES : Groupama	277,51	277,51				
	282,87	282,87				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>29598,09</b>	<b>29598,09</b>	<b>TOTAL RECETTES (hors subventions)</b>	<b>25584,40</b>	<b>29584,40</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>29598,09</b>	<b>TOTAL RECETTES (avec subventions)</b>		<b>29584,40</b>	
<b>Déficit</b>		<b>-13,69</b>				



Située dans les nouveaux locaux de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux (Parc d'Activités de Tirpen-La Pavioataie à Malestroit), la Cyber-base vous accueille toute l'année, pour découvrir l'informatique, l'internet, la bureautique et la photo numérique.

Pour connaître les prochaines sessions, appelez le 02 97 72 24 90.

Tarifs 2013-2014 :

	<b>Habitants de la CCVOL</b>	<b>Habitants Hors CCVOL</b>
<b>Cotisation annuelle</b>	10 €/personne	15 €/personne
	12 €/foyer	17€/foyer
	30 €/PME/asso	40 €/PME/asso
<b>Ateliers</b>	1,5 €/atelier parcours	2 €/atelier en parcours
	2 €/ atelier à la carte	3 €/ atelier à la carte
<b>Consultation libre</b>	1€	1€
<b>Impressions</b>	A4 n/b 0,3€	A4 n/b 0,3€
	A4 couleur 0,5€	A4 couleur 0,5€



## 1. Les horaires d'été

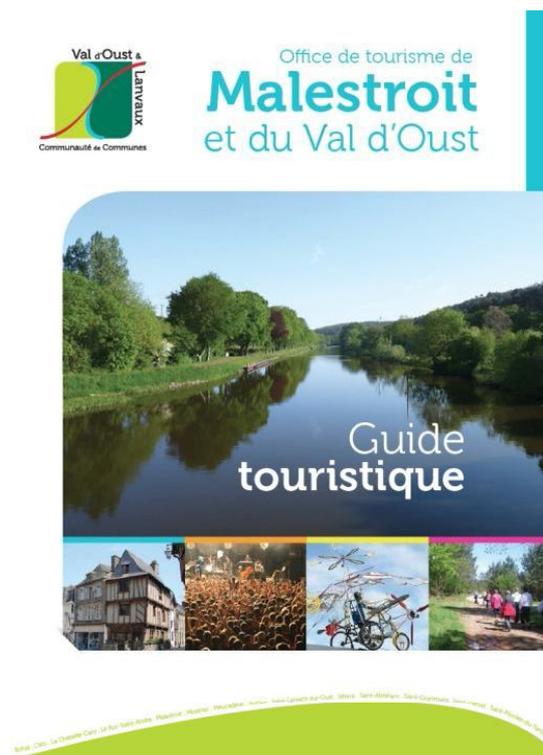
Durant les mois de juillet et août, l'Office de tourisme communautaire vous accueille :

- A Malestroit au Pass'Temps – 5/7 rue Sainte Anne
  - Du lundi au samedi de 10h00 à 18h00
  - Le dimanche de 14h00 à 18h00
- A Lizio au Point I à côté de la mairie :
  - Du mardi au dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00
- A Sérent à la Maison du costume breton :
  - Du lundi au samedi de 10h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
  - Le dimanche de 14h30 à 18h30

## 2. Suivez le guide !

Des visites guidées vous sont proposées en période estivale :

- Le centre-ville historique de Malestroit, les jeudis à 14h30 en juillet et août. Rendez-vous à 14h15 à l'office de tourisme au Pass'Temps (3€, gratuit -16 ans)
- Le bourg de caractère de Lizio, les mercredis à 14h30 de mi-juillet à fin août. Rendez-vous à 14h15 au Point I (3€, gratuit -16 ans)
- Sérent, au fil des rues et de son patrimoine, les mardis à 15h de mi-juillet à mi-août. Rendez-vous à la Maison du Costume Breton (gratuit)





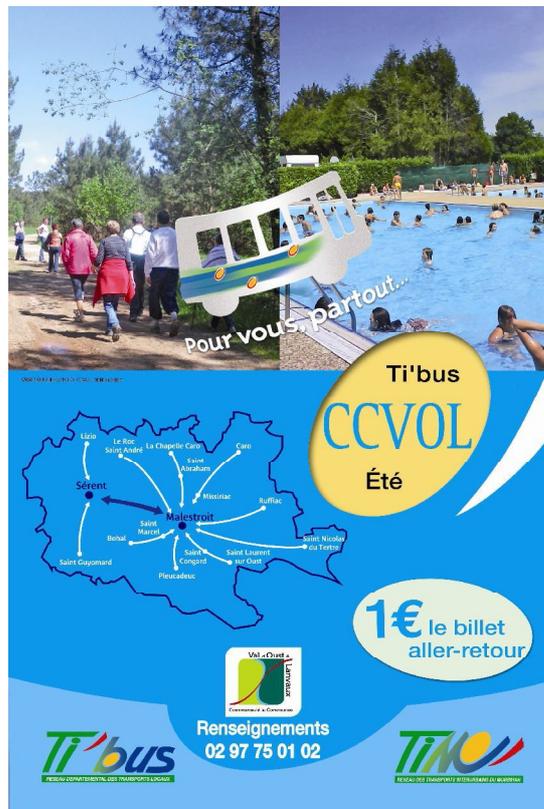
## TI'BUS CCVOL 2013 : C'EST REPARTI !

La Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux, en partenariat avec le Conseil général du Morbihan, met à nouveau en place cet été une navette, permettant à tous les habitants de la CCVOL, de se rendre à Malestroit et Sérent, et ainsi accéder aux services administratifs et médicaux, à la piscine, mais aussi à la voie verte et aux musées.

Du lundi au samedi pendant la période allant du 8 juillet au 31 août 2013, toutes les communes de la CCVOL seront desservies un après-midi par semaine vers Malestroit et Sérent, pour seulement **1€ l'aller-retour**.

Il est vrai qu'à ce prix là, il est tentant – mais aussi écologique et économique - de se laisser conduire et de garder sa voiture à l'ombre.

**Nouveauté :** Pour les personnes désirant prendre le car en dehors des centre-bourgs, de nombreux arrêts à la demande ont été prévus le long du parcours habituel du Ti'Bus CCVOL. Pour ces arrêts, il convient de réserver au plus tard la veille du déplacement au 02.97.75.18.98 pour pouvoir bénéficier de la navette (cf. fiche horaire)



### **Idées de sorties par commune :**

#### **Pour Saint Laurent sur Oust :** le vendredi jour de sortie ?!

Que vous habitez à Evas ou au centre-bourg (départ entre 13h28 et 13h30 et retour entre 18h15 et 18h17) :

- Promenez-vous à **Malestroit** (arrivée à 14h05 place Queinnec). Avant votre départ à 17h40, vous aurez le temps de visiter le centre-ville médiéval de Malestroit et de profiter du canal.
- Entre votre arrivée à 14h20 et votre départ à 17h25, prenez le temps de vous détendre à la **piscine intercommunale de Sérent**.
- Ou allez simplement voir un(e) ami(e) à Saint Congard (arrivée entre 13h35 et 13h38 au centre-bourg et à la Tronçonnais – départ entre 18h07 et 18h10)

#### **Pour Malestroit :** le Ti'Bus c'est tous les jours !

Deux arrêts sont proposés sur Malestroit (Place Queinnec et camping) :

- Tous les jours : Entre les arrivées à 14h20 et 16h20 et votre départ à 16h20 et 17h20, prenez le temps de vous détendre à la **piscine intercommunale de Sérent**.
- Mais aussi :
  - o Le lundi : allez simplement voir un(e) ami(e) à Saint Guyomard (arrivée à 14h35 et départ à 17h35)
  - o Le mercredi : Visitez les **Musées de Lizio : Insectarium** (arrivée à 14h35 au centre-bourg), **l'Univers du Poète Ferrailleur** ou **l'Écomusée des vieux métiers** (arrivée à 14h40 carrefour Sainte Catherine). Avant votre départ à 17h35, vous aurez le temps de découvrir les collections, les mondes différents et passionnants de ces trois musées.
  - o Le vendredi : partez de bon matin arpenter le chemin de halage du **canal de Nantes à Brest** en direction de Saint Laurent sur Oust (6 km) ou Saint Congard (9 km). Après un pique-nique au bord de l'eau, le Ti'Bus CCVOL vous ramènera à Malestroit (départ à 13h30 de Saint Laurent sur Oust et à 13h35 de Saint Congard).

## Relais Assistantes Maternelles

Pour connaître les disponibilités des assistantes maternelles

Contactez :

Relais Assistantes Maternelles

de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux.

Faubourg St Julien - 56140 Malestroit.

Tel : 02.97.73.78.32

**Assistantes maternelles agréées par  
le Conseil Général du Morbihan**

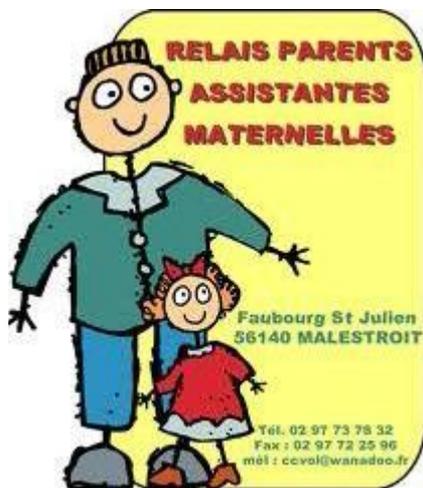
### **Saint Laurent sur Oust**

\*\*\*\*\*

- Mme Morice Chrystèle      Tél : 02.97.72.27.56

- Mme Gislais Laetitia      Tél : 09.66.81.20.63

\*\*\*\*\*



## TRI SELECTIF : TOUS ACTEURS DANS LA FILIERE DU RECYCLAGE

**CONSIGNES DE TRI :** Afin de vous aider à mieux trier voici quelques rappels :

- **dans les conteneurs à emballages (couvercle jaune) :** bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium, cartonnettes, briques alimentaires, bouteilles d'huile.
- **Dans les conteneurs à papier (de couleur bleue) :** papiers, journaux, magazines, prospectus, catalogues, annuaires, cahiers (le tout sans film plastique)
- **Dans les conteneurs à verre (de couleur verte) :** bouteilles, pots et bocaux en verre
- **Dans les bacs gris :** les ordures ménagères, tous les déchets non recyclables (films plastiques, pots de yaourts, barquettes en polystyrène...)



**Des erreurs de tri sont fréquemment rencontrées :**



- pots de yaourts, pots de crème fraîche, barquettes de beurre, emballages de viennoiserie (souvent mis dans le conteneur à emballages) doivent être mis dans le bac des **ORDURES MENAGERES**.
- Les ampoules à filaments sont à déposer dans le bac des **ORDURES MENAGERES**
- La vaisselle, verre à boire, pots de fleurs en terre cuite et en plastique sont à emmener en **déchèterie**
- Les films plastiques autour des revues doivent être enlevés pour permettre le recyclage du papier.

Source Service Déchets CCVOL

**OPERATION COMPOSTAGE DOMESTIQUE :** Grâce au compostage domestique, 30 % de vos ordures ménagères ne seront pas incinérées et ces déchets organiques vous permettront de réaliser votre propre compost. Déjà 2500 composteurs ont été distribués depuis 2006. Si vous n'avez pas le votre, prenez contact avec le service Environnement au 0 800 862 333 (*Numéro Vert*) qui vous remettra un composteur et vous donnera consignes pour une bonne utilisation. Des réunions d'informations seront organisées pour vous apporter de plus amples informations sur le sujet.

**Nous vous rappelons que nous ne mettons qu'un seul composteur par foyer à disposition. Cela n'est pas toujours suffisant au vue de la taille de votre terrain, penser à composter en vos feuilles et tontes de pelouse. Vous pourrez les ajouter petit à petit dans votre composteur pour améliorer la qualité du compost.**



les  
tas

**HORAIRES DES DECHETERIES :**

**SERENT (Parc d'Activités du Gros Chêne):**

Lundi 13h30 - 18h00

Mercredi, vendredi, samedi : 9h00- 12h00 et 13h30 - 18h00

**RUFFIAC (La Landes des Arches)**

Mardi, jeudi : 9h00-12h00

Samedi : 9h00- 12h00 et 13h30 - 18h00

Le service Environnement de la CCVOL se tient à votre disposition pour toutes questions sur la collecte des déchets et mets à votre disposition toutes sortes de documents : autocollant STOP PUB, sacs de pré-collecte, guide de tri,... . Un numéro vert pour nous joindre :



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pour plus d'information sur la prévention des déchets n'hésitez pas à consulter le site internet du Conseil Général du Morbihan : [www.tousecocitoyens56.fr](http://www.tousecocitoyens56.fr).

**« Merci à ceux qui trient et à ceux qui s'y mettront. »**

## L'entretien du jardin et des espaces verts

Votre commune fleurit ses espaces verts, ses monuments et bâtiments, ses parterres et améliore son environnement en faisant attention à ses pratiques, en particulier celles qui préservent la qualité de l'eau.

De votre côté, vous participez au fleurissement et à l'embellissement de votre propriété mais de quelle façon ? Pour cela, vous aussi en tant que particulier, vous pouvez mettre en place ces quelques conseils.

Il ne faut rien lâcher, la vigilance doit être extrême et les traitements pour les jardins sont en première ligne. La dimension environnementale et le jardinage sont indissociables.

Que puis-je faire dans mon jardin ?

- Respecter la réglementation : ne pas désherber les fossés, les caniveaux et autres points d'eau qui pourraient polluer l'eau qui coule vers les rivières.

- Choisir des variétés de fleurs non gourmandes en engrais et en eau.

- Recycler ses déchets verts : Broyage, paillage, compostage. Le broyage permet de limiter les allées-venues à la déchetterie et cela permet alors de pailler les parterres de fleurs. Le paillage permet à la fois de réduire l'apparition des herbes indésirables mais aussi de diminuer les arrosages, parfois même le résultat est très esthétique.

Le compostage permet de réduire le volume des ordures ménagères mais aussi de fabriquer son propre engrais naturel plus écologique et moins onéreux.



- Faire attention à sa consommation d'eau : récupération de l'eau de pluie, technique d'irrigation, choix du moment d'arrosage.

Il est préférable d'arroser tôt le matin ou tard en soirée, en pleine journée, le soleil évapore l'eau rapidement et la plante ne peut donc pas bénéficier de l'eau.

- Laisser un peu de place à la nature : accueil des animaux et des plantes auxiliaires au jardin, pour favoriser la biodiversité.

